

Benoît Guérin

Avocat



## Plainte pour congédiement :

L'article 124 des normes du travail

Afin de pouvoir porter plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante en vertu de l'article 124 de la Loi sur les Normes du Travail, l'employé doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 1) Il doit être un salarié ( le travailleur indépendant et le cadre supérieur ne sont pas des salariés au sens de la Loi).
- 2) Il doit avoir trois années de service continu.
- 3) Il doit avoir été congédié et non licencié pour des motifs purement administratifs ou économiques.
- 4) Il ne doit pas bénéficier d'un autre recours à l'encontre de son congédiement tel un grief.
- 5) Sa plainte doit être déposée dans les 45 jours de son congédiement.

Une fois ces conditions remplies, l'employeur ne pourra obtenir le rejet de la plainte qu'en prouvant une cause juste et suffisante de congédiement.

Cette preuve pourra se faire en démontrant que le salarié a commis une faute grave, par exemple, un vol.

En cas de fautes moins graves, telles l'insubordination, les retards répétés ou autres, l'employeur pourra justifier le congédiement dans la mesure où des sanctions auront progressivement été imposées au salarié avant de procéder à son congédiement.

Il faut rappeler que le salarié congédié doit "minimiser ses dommages" c'est-à-dire qu'il doit démontrer qu'il a fait des efforts réels afin de se trouver un nouvel emploi à défaut de quoi les sommes qu'il pourrait se voir octroyer pour compenser son congédiement sans cause pourraient être substantiellement réduites. Le salaire reçu de ce nouvel emploi est généralement soustrait de la réclamation du salarié même s'il a gain de cause.

Pour plus d'informations on peut consulter la Commission des normes du travail au 10, rue Saint-Joseph, bureau 305, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7, au numéro sans frais 1 800 265-1414 ou sur son site internet très complet au [www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca).

**On peut rejoindre Benoît Guérin, avocat accrédité par le Centre de consultation juridique (CCJ) au (450) 431-5061.**

N.B. Afin que cette chronique vous soit le plus utile possible, n'hésitez pas à me soumettre vos questions ou suggestions de sujets à [benoitguerin@videotron.ca](mailto:benoitguerin@videotron.ca) ou par courrier à l'adresse du Journal de Prévost

Ce texte ne remplace aucunement les textes de lois en vigueur et ne peut être reproduit sans l'autorisation du Centre de consultation juridique (CCJ)



ÉCOLE VAL-DES-MONTS

# Il faut sauver Gaïa

**"Aujourd'hui, le 19 juin 2001, je prends l'engagement solennel de vivre en conformité avec les lois de la nature. Je promets de protéger l'environnement et de laisser en héritage à mes descendants une planète propre et en santé..."**

Le 19 juin dernier, plus de 600 citoyens de Prévost, parents d'élèves de l'école Val-des-monts, réunis à la salle de spectacle de la Polyvalente Saint-Jérôme prenaient solennellement cet engagement après y avoir été invités par leurs enfants.

La scène était émouvante au possible. Depuis la veille, les quelques 450 élèves de Val-des-monts présentaient à leurs parents et amis le spectacle musical

et théâtral de fin d'année «Il faut sauver Gaïa!» spectacle en quatre actes écrit par l'enseignante Christiane Locas.

Le thème du spectacle: la protection de l'environnement vu sous tous ses angles, présenté en paroles et en musique par tous les élèves qu'ils soient grands ou petits.

Après deux soirées d'un spectacle très impressionnant, les jeunes ont réussi à convaincre

leurs parents de poser des gestes significatifs pour l'environnement.

Tous les participants au spectacle étaient éblouissants, en allant des plus petits qui dansaient en ronde jusqu'aux plus grands qui déclamaient des textes compliqués et lourds de sens, sans oublier les chanteurs et les musiciens.

Tous les parents ont été impressionnés par le talent de leurs enfants et plusieurs ont pu se rendre compte que, bien dirigés et bien encadrés, les jeunes sont capables de belles performances.

La grande responsable de cette belle performance théâtrale est Mme Christiane Locas, professeur de musique à l'école Val-des-monts qui est aussi l'âme de l'Académie musicale de Prévost.

Depuis le début de l'année scolaire, elle a enseigné la musique et les textes aux élèves. Elle a écrit les textes du spectacle et mené les répétitions avec les enfants.

Pour permettre aux jeunes d'aller plus loin dans la démarche éducative et aborder tous les aspects de la vie humaine sur terre, Mme Locas avait choisi d'utiliser les personnages des mythologies grecque et romaine pour animer la pièce de théa-



tre. L'idée aura permis d'intégrer dans la préparation du spectacle des notions d'histoire et de géographie.

Le projet de spectacle est donc devenu un projet éducatif complet qui aura permis de donner une couleur particulière à la préparation du grand spectacle.

Pour Mme Locas, il est important d'amener les jeunes à se dépasser et d'aller plus loin dans le développement de leurs talents et possibilités.

Les quatre heures de spectacle de cette fin d'année 2000-2001 en font foi.

Félicitations aux élèves de Val-des-monts, à leurs professeurs et aux parents qui ont réagi positivement en prenant l'engagement solennel de laisser un environnement propre et en santé à leurs descendants.



Mme Christiane Locas, professeure de musique à l'école Val-des-Monts, qui dirige ici la chorale.



## Un sentier de toute beauté

# Ouverture prochaine du Parc de la coulée

Les travaux vont bon train au Parc de la coulée dans le secteur du Domaine Laurentien. Depuis le printemps, une équipe de travailleurs embauchés par la ville de Prévost grâce à une subvention du gouvernement du Québec, est à l'œuvre pour défricher des sentiers et aménager des aires de repos. Un sentier d'interprétation de la nature sera aménagé et permettra de découvrir les écosystèmes particuliers aux plaines humides et aux terres en régénération. On pourra y observer une grande variété de fleurs sauvages, un étang formé par un barrage de castor et la présence de plusieurs chevreuils.

Les travaux devraient être terminés à l'automne. L'hiver, les sentiers pourront être utilisés par les skieurs qui pourront ainsi découvrir la nature dans son blanc manteau. On peut accéder au Parc des coulées par la rue du Clos Toumalin et éventuellement par le prolongement de la rue des Genévriers. Lors de leur visite du parc la semaine dernière le maire Claude Charbonneau et M. Gérard Crépault des Développement Promont ont découvert une ancienne lieuse à blé d'Inde, machine agricole qui témoigne du passé agricole de ce secteur aux terres limoneuses et fertiles.

